

Association Contre l'Heure d'Eté Double (ACHED)
"Pour la réduction des avancements de l'heure légale"

22/02/2018

14 avenue de St-Germain - F - 78160 MARLY-LE-ROI
Tél et répondeur : 01 39 58 00 91

Site www.heure-ete.net

Blog www.reformonslheurelegale.fr

La Présidente : Eléonore GABARAIN

Portable : 06 68 54 37 14

e-mail : egabarain@gmail.com



À Madame la Commissaire aux Transports et au Tourisme
Madame Violeta BULC

Objet Evaluation du système « heure d'été » dans l'UE ; il faudrait prendre en compte les études et observations fournies par l'ACHED

Madame la Commissaire,

Le Parlement européen a voté pour que la Commission effectue une évaluation précise concernant le système « heure d'été » dans l'Union européenne. Pour ceci, il faut comprendre que la Commission doit réaliser un nouveau rapport, et non d'attendre ou de lancer de nouvelles études, qui demanderaient plusieurs années pour aboutir. D'ailleurs, la Commission n'a jamais financé de travaux scientifiques sur le sujet. Il se trouve que le dernier rapport de consultant pour la Commission, en 2015, a manqué de rigueur. Pour preuve, je vous joins le chapitre Santé avec mes observations sur les erreurs qu'il contient (PJ 1).

Il serait logique que, pour la bonne réalisation de l'évaluation, la Commission prête attention, entre autres documents, à ceux fournis par l'ACHED : études scientifiques réunies par l'association, dont certaines financées ou réalisées par elle-même. J'ai sélectionné quelques documents qui résument des travaux particulièrement intéressants. Sachez que toutes les publications réunies en 2016 par l'ACHED ont été remises à Monsieur VON PETER, à votre Cabinet.

TRANSPORTS : Dès 1980, la RFA avait signalé que l'heure d'été retardait artificiellement les brouillards et les givrages matinaux (PJ 2), ce qui était cause de retards, voire d'accidents, routiers et aériens. Autres effets pervers, malgré l'harmonisation des dates de changement d'heure : des complications liées aux dits changements, la hausse des niveaux des photo-oxydants en agglomération (PJ 3 et 3bis), et un effet « dominos » vers des liaisons avec des communications des pays périphériques à l'UE (ou englobés comme la Suisse) qui viennent à adopter l'heure d'été en y étant hostiles.

Accidents en hausse dans les transports : Ils ont été évalués par le Service de la circulation routière de l'ancienne RFA (PJ n° 4), les travaux de COREN au Canada (PJ n° 5) et l'ACHED en France à partir des chiffres de la Sécurité routière de 1975 et 1976 (PJ n° 6) et des années encadrant l'allongement de la période « été » au mois d'octobre (PJ n° 7).

EXPLICATION

Des accidents du travail dans l'ensemble des exploitations minières des USA après le passage à l'heure d'été ont été mesurés par BARNES (PJ n° 8).

Pourquoi toutes ces hausses des accidents divers ?

La sécrétion de l'hormone du sommeil, la mélatonine, dans l'organisme humain, est bloquée par la lumière. L'obscurité ou la pénombre sont, pour la plupart d'entre nous, nécessaires pour s'endormir. Pour ceux, adultes comme enfants, qui doivent néanmoins se lever tôt, s'installe un déficit de sommeil qui dure toute la période « été ». D'où une fatigue susceptible de causer des accidents. Ce sont les jeunes adultes qui s'endorment au volant !

Cette fatigue liée au déficit de sommeil est signe d'un dérèglement de l'organisme qui est apparu dans plusieurs études européennes ou d'autres régions.

α Etude de JANSKY et al (Institut Karolinska de Stockholm - Suède) qui a montré une augmentation du nombre des infarctus aigus du myocarde (crise cardiaque) après l'avancement de l'heure du mois de mars (PJ

n° 9) ;

⌘ Etude de Jori RUUSKANEN (Université de Turku – Finlande - 2016) signalant une augmentation du nombre des AVC après l'avancement de l'heure (PJ n° 10) ;

⌘ Etude de Michael BERK et al (Australie - 2008) mettant en évidence une augmentation du nombre des suicides après le passage à l'heure d'été (PJ n° 11) ;

⌘ Etude de Constance LIU et al (USA) montrant une élévation du nombre d'échecs des fécondations in vitro après l'avancement de l'heure (PJ n° 12).

⌘ Etude de KANTERMANN et ROENNEBERG (2007) sur les difficultés d'adaptation de la population à l'heure d'été en Allemagne (PJ n° 13).

L'ACHED a observé, à partir du rapport LEGRAIN (France -1990) que la consommation de tranquillisants, substances assimilées aux somnifères, en Europe, dans les années 1971-1981, avait surtout augmenté en France et en Espagne, les deux pays qui ont l'heure avancée de DEUX HEURES en période «été » par rapport à leur méridien géographique de référence (celui de Greenwich). Même chose pour la Belgique où l'avancement est là aussi important (PJ n° 14). Ceci est évidemment la preuve de difficultés de sommeil pour une partie importante de la population. D'ailleurs actuellement la France détient encore le record de la consommation de somnifères en Europe, suivie de l'Espagne.

Concernant les prétendus avantages du déplacement d'une heure de la lumière naturelle vers le soir : Il ne favoriserait pas de manière substantielle la synthèse de la vitamine D. En effet, ce sont les rayons UVB qui interviennent dans cette synthèse, lesquels sont peu abondants en fin de journée. De plus, il suffit seulement quinze minutes par jour d'exposition au soleil pour satisfaire les besoins de l'organisme humain. D'ailleurs, avec l'heure moins avancée, il est plus facile de marcher vers son train ou son bus en prenant le soleil déjà haut.

Concernant le **Tourisme** : la lumière du jour dure plus de 12 heures pendant presque toute la période été (un peu moins au mois d'octobre), ce qui suppose un créneau horaire supérieur à celui d'ouverture des lieux touristiques. Le rapport de « Research voor Beleid » pour la Commission (1999) avait conclu à l'inexistence d'évaluations quantitatives de l'impact de l'heure d'été dans le secteur Loisirs et du Tourisme (PJ n° 15) (1).

Energie : Plusieurs travaux ont mis en évidence des surconsommations d'énergie induites par l'heure avancée d'été.

⌘ Surconsommation de chauffage, d'après l'Institut de recherches sur l'énergie de Munich : environ les deux tiers de l'économie d'éclairage. (PJ n° 16)

⌘ Surconsommation pour le trafic routier, selon l'Université libre de Bruxelles, environ deux tiers des économies d'éclairage (PJ n° 17).

Il en résulte que le solde énergétique de l'heure d'été aurait été négatif depuis le début en Europe.

⌘ Aux USA, dans l'Etat d'Indiana, la prise en compte des consommations de chauffage et de climatisation a donné un solde négatif dans le secteur résidentiel (PJ n°18).

Observation de l'ACHED

Pour l'Europe et les USA, le solde serait actuellement davantage négatif en raison de la pénétration déjà très appréciable des lampes modernes très efficaces consommant de 5 à 10 fois moins que les incandescentes classiques pour un même éclairage, donc économisant 5 à 10 fois moins par heure de non-fonctionnement.

Proposition de l'ACHED

Dans son dialogue avec les pays, la Commission pourrait leur suggérer d'encourager la diversification des horaires de travail, ce qui serait réellement efficace pour économiser l'énergie en facilitant la circulation routière et l'utilisation des transports en commun, ainsi que des loisirs en fin de journée pour les amateurs.

Merci de votre attention Recevez mes salutations respectueuses.

GABARAIN Leonor Dr. Ing. Agronome

(1) Seule l'ACHED a réalisé une évaluation quantitative (avec une conclusion défavorable) en séparant les personnes au travail ou non, et les jours ouvrables ou libres.

Note : Le système « heure d'été » voulant dire à la fois changement d'heure légale et avancement de celle-ci pendant la période « été », les deux doivent être supprimés simultanément.